



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 40261

Texte de la question

M. Jean-Claude Sandrier souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARCCO. L'Etat s'était engagé à financer les cotisations de retraite des personnes en préretraite FNE. Or, il n'a pas versé les sommes correspondantes aux régimes AGIRC et ARCCO. Cela entraîne un déséquilibre pour ces régimes de retraite complémentaire qui se traduit, d'une part, par la minoration des retraites versées aux allocataires actuels, et, d'autre part, par l'incertitude pour les futurs retraités de la validation de leurs trimestres de préretraite. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement sur cette question, et quel type d'intervention il compte entreprendre pour faire aboutir les négociations afin de conforter les régimes AGIRC et ARCCO et rassurer les retraités et futurs retraités.

Texte de la réponse

Un litige existait depuis 1984 entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a conduit ces derniers à suspendre à partir de 1996, les points de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de préretraite. Cette situation est particulièrement douloureuse pour des personnes ayant été affectées par la perte d'un emploi pendant leur carrière professionnelle. Aussi, le Gouvernement s'est-il attaché à trouver une solution à ce conflit. Dès 1997, un rapport a été demandé à un magistrat de la Cour des comptes. Sur la base de ce rapport, un dialogue fructueux s'est engagé avec les partenaires sociaux. Il a abouti à un accord, signé le 23 mars dernier, entre l'Etat, d'une part, et l'ARRCO et l'AGIRC, d'autre part. Il prévoit le règlement global de la question et permet aux retraités ayant connu des périodes de chômage solidarité ou de préretraite de bénéficier de leurs droits à retraite complémentaire. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC se sont engagés à verser les régularisations dans les meilleurs délais. Ainsi, grâce à la qualité du dialogue engagé avec les partenaires sociaux, un problème en suspens depuis seize ans a pu enfin trouver une solution satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Sandrier](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40261

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 278

Réponse publiée le : 17 avril 2000, page 2464